



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 décembre 2015 – Salle des Fêtes de Castillon Debats

L'an deux mille quinze, le 9 décembre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle des fêtes de Castillon Debats, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Arnel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Philippe CANTAN (P. Jean-Pierre DOAT), Véronique BRANA (P. Philippe LAVIGNE), Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE (P. Michel ESPIE), Gérard BRUNET (P. Robert DUFRECHOU), Cathy BARBE, José BENTEGEAC, Pierre LABRIFFE, Guy FAVAREL, Roland DUPUY, William VILLENEUVE, Robert BORDERES, Danièle ZADRO.

Après quelques mots d'accueil du Président mentionnant les excusés ainsi que les pouvoirs pour cette séance de travail, il ouvre la réunion suivant l'ordre du jour annoncé.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sans remarque particulière, le compte rendu proposé est adopté à l'unanimité.

FINANCES : DM 4 – ZAC de Carget – AVENANT DU SITE DES CORDELIERS

Le Président donne la parole à M. Alain CONCIL pour la présentation des délibérations impactant les finances de la collectivité.

Pour Carget, les 10 000 € correspondent aux différentes transactions (bornages ...) préalables à la signature de sous seings privés. Le Président en contact avec les notaires de Vic-Fezensac, assure que ces compromis devraient être signés rapidement dans le respect du PLU de la commune. En réponse à M. Cahuzac, l'ensemble de ces frais annexes ne devraient pas dépasser 20 000 €. Il précise que deux entreprises sont engagées (QUEMION et VISEUX) pour un total de 13 000 m² pour un coût de 5 € du m². M. Dupeyron demande des nouvelles de l'installation d'un routier. Le Président indique que le projet d'un développement hôtelier est toujours d'actualité puisqu'il a été validé par M. Briscadieu lors de l'enquête publique du PLU de Vic. Il va de soi que la recherche de financements complémentaires est en cours notamment pour l'obtention d'une DETR ce qui demande une présentation du projet, des parcelles et de leur aménagement et par conséquent l'intervention d'une assistance technique pour davantage de crédibilité.

Les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

SPANC : CONVENTION AVEC TRIGONE

Le Président donne la parole à M. Cahuzac qui présente le contexte. La commission « Aménagement de l'espace, Environnement et Urbanisme » qu'il préside s'est réunie récemment à Justian a pris la décision de ne pas reconduire cette prestation avec la SAUR au profit d'un accord avec TRIGONE, dans les mêmes termes financiers. L'engagement pris ne vaut que pour une année.

Mme Méral a posé la question des communes de la communauté qui sont en dehors du périmètre du SPANC. M. Garcia a indiqué que le SPANC de Valence sur Baïse gèrerait le non collectif de sa commune.

Le Président précise qu'il n'y aura aucun changement dans l'immédiat.

Le rapport est validé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE : DELIBERATION SUR LE PROJET DE FUSION

Le Président demande à l'assemblée qu'un débat participatif et constructif s'instaure sur cette question qui engage l'avenir de la collectivité à court terme.

Mme Méral prend immédiatement la parole et remercie M. Sanroma pour son travail préparatoire. Elle affirme que les conseils municipaux s'interrogent et sont réellement demandeurs d'explications.

Le Président rappelle la chronologie :

- 1- Proposition du Préfet inscrite au SDCI
- 2- Avis sur le périmètre proposé
- 3- Arrêt ou poursuite du projet

Il indique que les bureaux des trois communautés de communes concernées (Grand Armagnac, Bas Armagnac et D'Artagnan en Fezensac) ont été reçu à la Préfecture pour des informations plus précises qui n'étaient pas disponibles lors de la réunion de Vic-Fezensac. Il reconnaît le manque de lisibilité des services de l'Etat et la méconnaissance des incidences. Il reproche à ces services d'avoir fait un amalgame entre la Loi NOTRe et le Schéma départemental de coopération intercommunal qui, lui, se limite simplement à la proposition d'un territoire.

M. Lasportes estime qu'il est inutile d'aller au-delà de la loi puisque la densité démographique de notre territoire nous permettait de rester tel qu'on est. Pour Mme Ménal, l'enjeu est de se préparer à compter dans la nouvelle grande Région et pourquoi ne pas penser à réunir les quatre communautés de communes du Pays d'Armagnac ...

M. Agut regrette le manque de projet porteur. Le Président souligne alors les effets induits des nouvelles compétences subies que les communautés de communes auront à assumer telles que la gestion de l'eau, GEMAPI, assainissement collectif, ADS ... d'où de grandes difficultés à venir pour équilibrer les budgets. Il précise à l'assemblée quelques points :

- endettement : notre collectivité apparaît en ratio/habitant comme endettée mais le rapport de la location de la MSP n'est pas inclus or le produit est de l'ordre de 60 000 €/an.

- fiscalité : seule « D'Artagnan en Fezensac » et en TPU les autres en TA, elles devront alors adopter la TPU également en cas de fusion.

- CIF : il dépend des compétences et de leur rapport comme par exemple les ordures ménagères qui avec la TEOM favorise un CIF plus important.

Mme Arqué, à ce moment du débat, tient à souligner la brutalité, le manque de pédagogie et le passage en force des services de l'Etat dans ce dossier. Or, la mise en œuvre de ces nouvelles compétences demande une réelle volonté politique de chacun des acteurs.

Mme Ménal évoque la situation déficitaire du CIAS d'Eauze de l'ordre de 300 000 € alors que sur notre territoire, il existe un service qui fonctionne correctement sans rien demander à la collectivité.

M. Cahuzac souhaite savoir s'il y a eu des discussions en amont avec l'ancien Préfet. Le Président lui répond en indiquant que l'ancien Préfet, M. Sabathé, avait annoncé, en présence de M. le Maire de Vic-Fezensac, que le SDCI de fin 2015 imposerait au département du Gers : 7 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. Au cours de cette entrevue, il avait cité en exemple le travail, la cohérence des projets et l'entente sur le territoire du Pays d'Armagnac et cela alors qu'Eauze avait émis la volonté de rejoindre la Ténarèze. Un rééquilibrage s'avérait, dans ces conditions, nécessaire et le choix de réunir les trois communautés pertinent. Il faut noter que la vision du Gers à ce moment-là n'était pas celle d'aujourd'hui.

M. Dupeyron demande alors qu'elle est la position de l'association des maires du Gers. M. Concil, qui est membre du conseil d'administration de l'association, prend la parole pour l'heure, il n'y a pas de position franche sur le sujet.

M. Desenlis précise que les parlementaires au Conseil Départemental ont assuré de s'opposer au projet. Le Président l'invite à relire le PV de la CDCI. Mme NETO

s'interroge sur l'influence du Préfet dans cette affaire et des délais qui pourraient être accordés.

Le Président résume la situation : le SDCI propose la fusion de trois communautés de communes sur le PETR du Pays d'Armagnac qui en compte quatre. La loi impose la présence d'au moins deux communautés de communes pour garantir l'existence du PETR. L'éclatement du PETR est impensable parce qu'actuellement, il existe des projets structurants. Il est donc urgent de dire non par manque de temps, ce positionnement est partagé unanimement par les trois Présidents de Communautés de Communes.

Le Président propose la délibération aux suffrages de l'assemblée ; elle est adoptée à l'unanimité.

Mme NETO demande alors à ce que les élus s'engagent à travailler ensemble pour préparer au mieux cette fusion. Le Président indique qu'en accord avec les deux autres Présidents, M. Sanroma, sera le « commissaire enquêteur » dans ce projet de fusion. Aucune remarque particulière n'est enregistrée.

Le Président lève la séance vers 23 heures.